

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 442 prononçant la déchéance du droit de concession provisoire accordé à M. Darar Waiss Assoe sur un terrain sis à Djibouti, boulevard Bonhoure (lots n° 5, 6, 7 et 8).

n° 442

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1963

Date de publication
1 juin 1963

Date du numéro
30 juin 1963

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est fait retour au Domaine du Territoire d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, boulevard Bonhoure (lots n° 5, 6, 7 et 8) et immatriculée au Livre Foncier sous le n° 726, ce en application de l'article 5 de l'arrêté n° 1043 du 17 juillet 1956, le concessionnaire, M. Darar Waïss Assoe, n'ayant pas réalisé la mise en valeur de la dite parcelle. Art. 2. — Le Domaine reprend le terrain concédé libre tous droits et de toutes charges.

Le Président de l'Assemblée Territoriale. Raoul GAUDIBERT. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, BOULOK ABDOU IBRAHIM.